

Lettre annuelle - 2010



SOMMAIRE :

Introduction.....	1
Ajustement des prestations au 1er avril 2010.....	2
Modification des instructions de paiement.....	2
Déclaration de situation.....	3
Changement de la situation de faillie, du pays de residence ou de l'adresse postale.....	3
Prélèvement de la cotisation à l'assurance maladie après la cessation de service.....	4
Relevé annuel des prestations	4
Associations de retraités et autres bénéficiaires	5-6
Fonds de secours	6
Calcul des prestations.....	7
Comment communiquer efficacement avec la Caisse.....	8
Coordonnées de la Caisse.....	8-9
Opérations de la Caisse	10
Investissements de la Caisse.....	10-11
Situation actuarielle de la Caisse....	12
Session du Comité mixte en 2009.....	13
Principales questions que le Comité mixte examinera en 2010.....	13
Dates importantes 2010.....	13
Amélioration du site Web.....	14



Au nom du secrétariat de la Caisse, je tiens à vous présenter, ainsi qu'à vos familles, nos meilleurs vœux de santé et de bonheur pour la nouvelle année.

Je tiens aussi à présenter mes condoléances à tous ceux qui ont perdu des êtres chers et des collègues dans le terrible séisme qui a endeuillé Haïti. Nous avons pris des dispositions particulières afin de venir en aide aux familles touchées par le séisme, qui sont décrites à la page 10.

Ce fut un plaisir de vous servir et de vous aider en 2009. En 2010, nous sommes résolus à continuer de répondre à vos besoins de façon conviviale et efficace.

Je tiens à remercier tout spécialement les nombreux participants, retraités et bénéficiaires qui nous ont adressé leurs vœux à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Veillez croire, Madame, Monsieur, en ma parfaite considération.

L'Administrateur de la Caisse

Bernard Cochemé

Ajustement des prestations au 1^{er} avril 2010

Comme de coutume en début d'année, je tiens à informer les retraités et autres bénéficiaires de l'ajustement qui sera apporté au montant des prestations. Le 1^{er} avril 2010, les prestations, en dollars des États-Unis, seront ajustées de 2,8 %, sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) des États-Unis constaté sur la période de deux ans allant de décembre 2007 à décembre 2009.

Pour ceux d'entre vous qui ont quitté leurs fonctions en 2009 ou au début de 2010, l'ajustement sera effectué au prorata. Pour ceux bénéficiant de leur premier ajustement depuis la liquidation de leur pension, la majoration sera réduite d'un demi-point de pourcentage. Par suite de mesures d'économie, cette réduction avait été fixée à 1,5 point de pourcentage au début des années 80; cependant, étant donné l'amélioration progressive de la situation actuarielle de la Caisse, le Comité mixte a décidé de minorer la réduction.

Pour les retraités et autres bénéficiaires qui ont opté pour le système de la double filière, l'ajustement des pensions en monnaie locale au 1^{er} avril 2010 sera fonction de l'évolution de l'IPC dans leur pays de résidence, pour autant qu'un seuil de 2 % soit atteint. Si ce seuil n'est pas atteint, l'évolution constatée sera prise en compte à l'occasion du calcul du prochain ajustement l'année suivante.

En cas de changement du montant des prestations, les intéressés en seront avisés lors du versement de leur pension d'avril 2010, qui interviendra soit le 1^{er} avril pour ceux qui sont partis à la retraite avant le 31 décembre 1984, soit le 1^{er} mai pour ceux qui sont partis à la retraite après cette date.

Des informations détaillées sur l'évolution de l'IPC dans les différents pays sont disponibles sur le site Web de la Caisse (<http://www.unjspf.org>), à la rubrique Taux de change/IPC.

Modification des instructions de paiement

Veillez nous informer immédiatement, au moyen du formulaire PF.23, dont vous nous enverrez par la poste un exemplaire rempli et signé, de toute modification du nom de votre banque, de son code pour les virements internationaux ou de l'intitulé de votre compte, afin d'éviter toute interruption du versement de vos prestations.

Pour que les modifications d'instructions de paiement soient prises en compte en temps voulu, les demandes doivent parvenir à la Caisse aussi tôt que possible, de préférence dans le mois qui précède celui pendant lequel vous souhaiteriez que le changement devienne effectif. Le formulaire PF.23 peut être obtenu sur le site Web de la Caisse (<http://www.unjspf.org>); vous pouvez également le demander à l'organisation qui vous employait ou à la Caisse elle-même.

Veillez noter que la Caisse ne peut pas prendre en compte les demandes de changement faites par courrier électronique ou télécopie.

Si vous percevez des prestations périodiques, vérifiez que les virements mensuels ont bien été reçus par votre banque et signalez-nous dans les meilleurs délais tout versement manquant.

Si vous souhaitez réduire vos frais bancaires, vous avez peut-être intérêt à en discuter directement avec votre banque afin de déterminer s'il existe une autre méthode d'acheminement plus avantageuse.

Question fréquemment posée :

Comment puis-je vérifier que la Caisse a bien reçu ma déclaration de situation?

Depuis janvier 2005, nous mettons à la disposition de tous les retraités et autres bénéficiaires de la Caisse un système de suivi accessible à partir de notre site Web.

Ce système vous permet de savoir si la Caisse a reçu votre déclaration de situation. Afin de pouvoir y accéder, vous devez vous inscrire sur notre site Web, ce qui nous permettra d'expédier à votre domicile un code confidentiel.

Ce système est pratique et facile à utiliser. La Caisse vous invite à l'essayer!

Déclaration de situation

Quiconque perçoit une pension servie par la Caisse est tenu de remplir une déclaration de situation tous les ans. La Caisse s'en sert pour vérifier que les retraités et autres bénéficiaires continuent d'avoir droit au versement des prestations. Il vous est conseillé de renvoyer la déclaration le plus tôt possible afin d'éviter toute interruption dans le paiement des prestations.

La Caisse a envoyé les formulaires en novembre 2009 et a le plaisir de signaler que la plupart des retraités et bénéficiaires les lui avaient renvoyés en janvier 2010. Elle a adressé un rappel à la fin de janvier 2010 à ceux qui ne lui avaient pas encore répondu. Si vous ne l'avez pas encore fait, nous vous encourageons à remplir et à renvoyer la déclaration sans tarder.

Si la Caisse ne reçoit pas de réponse avant la fin avril, le versement de votre pension pourrait être interrompu. Bien entendu, dès que votre déclaration de situation nous sera parvenue, vous serez rétabli dans vos droits rétroactivement.

Nous saisissons cette occasion pour remercier tous ceux d'entre vous qui ont renvoyé leur déclaration dans les délais. Cela permet à la Caisse d'économiser du temps et de l'argent puisqu'elle n'a pas à envoyer de rappel.

Changement de la situation de famille, du pays de résidence ou de l'adresse postale

La Caisse doit être avisée de tout changement de situation de famille ou de pays de résidence. Si vous avez opté pour le système de la double filière d'ajustement des pensions et que vous avez changé de pays de résidence, veuillez utiliser le formulaire PENS.E/11, que vous trouverez sur le site Web.

Les changements d'adresse doivent être signalés à la Caisse par écrit, de préférence au moyen du formulaire PF.23M (rempli et signé) également disponible sur le site.

Veillez noter que la Caisse ne peut pas prendre en compte les demandes de changement faites par téléphone, courrier électronique ou fax.

Tous les participants actifs, retraités ou autres bénéficiaires sont invités à consulter le site Web de la Caisse :

<http://www.unjspf.org>

Prélèvement de la cotisation à l'assurance maladie après la cessation de service

La Caisse prélève sur le montant de la pension annuelle la cotisation due au titre de l'assurance maladie après la cessation de service. Elle ne procède de la sorte que si les bénéficiaires lui en donnent l'autorisation par écrit en remplissant le formulaire établi à cet effet par les sections ou services de l'assurance maladie des organisations affiliées qui ont choisi de lui confier le soin de prélever les cotisations. Ce système de prélèvement n'est pas disponible pour certaines des organisations affiliées.

La Caisse n'étant pas chargée de l'administration du régime d'assurance maladie, elle n'est pas en mesure de répondre aux demandes de renseignements concernant l'étendue de la couverture, le montant des cotisations et les demandes de remboursement.

Toutes les demandes de renseignements concernant l'assurance maladie, notamment l'autorisation de prélèvement et le montant de la cotisation, doivent être adressées à la section ou au service compétent de l'organisation concernée et non pas au secrétariat de la Caisse.

Relevé annuel des prestations délivré par la Caisse

Chaque année, la Caisse délivre à des fins fiscales un relevé indiquant le montant des prestations payées durant l'année civile. Le relevé indique le montant intégral des prestations, hors prélèvement au titre de l'assurance maladie.

Le relevé doit être expressément demandé, mais dès lors que vous l'aurez demandé une première fois, vous le recevrez automatiquement chaque année. Le relevé des prestations est en règle générale envoyé dans les six semaines qui suivent le début d'une nouvelle année.

Les exercices financiers et les lois fiscales diffèrent fortement d'un pays à l'autre et ces dernières, extrêmement complexes, sont en outre modifiées fréquemment, surtout celles qui concernent les pensions. Par conséquent, la Caisse ne peut pas rester au fait de toutes les évolutions dans ce domaine ni donner de conseils personnalisés aux retraités ou à leur conjoint survivant. C'est au bénéficiaire qu'il incombe de déterminer avec certitude quelles sont ses obligations fiscales.

Question fréquemment posée :

Pourquoi le montant total versé sur mon compte est-il parfois inférieur à celui des droits à pension indiqués par la Caisse à la date de mon départ à la retraite?

Dans pratiquement tous les cas, lorsque le montant total reçu est inférieur à celui qui avait été indiqué par la Caisse, la diminution est imputable soit aux commissions prélevées par votre banque conformément aux dispositions particulières qu'elle applique, soit à une déduction correspondant au prélèvement de la cotisation à l'assurance maladie après la cessation de service.



Votre formulaire de désignation des bénéficiaires(PENS.E/2) est-il à jour?

Adressez-vous au secrétariat de la Caisse ou consultez le site Web.

Associations de retraités et autres bénéficiaires

Sachez que la Fédération des associations d'anciens fonctionnaires internationaux (FAAFI) et ses associations membres peuvent vous offrir une aide et des renseignements précieux. Créée en 1975 par les quatre associations de retraités existant alors à Genève, Rome, Paris et New York, la FAAFI comptait 45 associations membres en 2009.

L'objectif de la FAAFI est de représenter et de défendre les intérêts de ses associations membres, en particulier s'agissant des pensions, de l'assurance maladie et des questions connexes. Par ailleurs, la FAAFI reste prête à intervenir pour tous problèmes touchant, individuellement ou collectivement, les retraités ou bénéficiaires, ainsi qu'à prêter une assistance aux associations qui ne lui sont pas affiliées, en ce qui concerne notamment les pensions, l'assurance maladie et les questions connexes.

Fortes de l'expérience de leurs adhérents, les associations de la FAAFI sont des mines d'informations et de conseils non seulement en matière de pension, mais aussi en ce qui concerne les législations nationales ou d'autres aspects de la vie dans tous les pays du monde.

Étant donné l'appui et l'assistance qu'elles apportent, ces associations continuent d'être de véritables partenaires du secrétariat de la Caisse et des organisations affiliées. Plus précisément, la FAAFI et ses associations membres apportent une aide précieuse aux retraités et autres bénéficiaires qui ont des problèmes à régler; la Fédération fournit également aux retraités et futurs retraités des informations et des conseils généraux et personnalisés sur l'application concrète des Statuts et Règlement de la Caisse.

La FAAFI peut en outre apporter une assistance particulière concernant la déclaration de situation, document de la plus grande importance. Les représentants de la Fédération continuent de participer activement et efficacement aux délibérations du Comité mixte de la Caisse et de son Comité permanent.

Il vous est donc loisible d'envisager d'adhérer à l'association de retraités de votre région. La FAAFI encourage tous les fonctionnaires retraités des organisations affiliées à la Caisse à adhérer à l'association de leur choix. Les associations sont ouvertes à tous et œuvrent pour le bien de chacun.

Les coordonnées des associations de retraités et celles des personnes à contacter pour les associations ou groupes de retraités qui ne sont pas encore affiliés à la FAAFI se trouvent à l'annexe I.B. Cette liste, établie par la FAAFI, est consacrée aux pays suivants : Belarus, Bénin, Espagne, Ghana, Malaisie, Maurice, Nigéria, Pakistan (Lahore), Portugal, Sénégal, Somalie, Ukraine et Zambie.

Veuillez noter les adresses qui nous ont été communiquées en ce qui concerne deux nouvelles associations membres de la FAAFI : l'Association of Former United Nations Staff of Bangladesh, AFUNSOB-Bangladesh (Association bangladaise des anciens fonctionnaires internationaux) et l'Association of Former International Civil Servants in the Philippines, AFICS-Philippines (Association philippine des anciens fonctionnaires internationaux). Une troisième association, l'Association of Retired International Civil Servants in Cameroon, ARICSCAM-Cameroon (l'Association camerounaise des anciens fonctionnaires internationaux), a été admise comme membre associée de la FAAFI.

Correspondants de la FAAFI

Vous trouverez à l'annexe I de la présente lettre une liste des associations affiliées à la FAAFI, avec indication de leur adresse et des personnes à contacter, fournie par la Fédération.

Des informations complémentaires sur la FAAFI et les associations qui y sont affiliées sont disponibles sur le site Web suivant :

<http://afics.unog.ch/fafics.htm>

Vous y trouverez notamment une page consacrée à la FAAFI (« Qu'est-ce que la FAAFI? »), l'adresse de la Fédération et l'indication des personnes à contacter, la liste des membres de son comité et celle de ses associations affiliées, des renseignements utiles pour les retraités et les bénéficiaires, ainsi que des conseils pour la constitution de nouvelles associations de retraités.

En ce qui concerne la région de Genève, veuillez noter qu'outre l'Association des anciens fonctionnaires internationaux affiliée à la FAAFI (AAFI-AFICS/Genève), les associations et sections d'anciens fonctionnaires des différentes organisations sises à Genève (CCI, GATT/OMC, OIT, OMM, OMS et UIT) continuent de prêter leur assistance. Une liste de ces associations et sections, ainsi que des personnes à contacter pour chacune, figure à l'annexe I.C.

Fonds de secours

Je rappelle aux retraités et autres bénéficiaires qu'il existe un Fonds de secours qui a pour objet d'alléger quelque peu les difficultés financières que la maladie, une infirmité liée à l'âge ou d'autres raisons analogues peuvent occasionner aux bénéficiaires de pensions modestes, en apportant une aide dans les cas d'urgence avérée.

Le Fonds de secours *n'est pas censé servir à compléter une pension que le bénéficiaire juge insuffisante*. Il n'a pas non plus vocation à financer l'octroi de prêts ou à remplacer une assurance maladie.

On notera que les demandes d'aide au titre du Fonds de secours doivent être faites par écrit auprès du secrétaire du comité des pensions de l'ancienne organisation employeur. Elles doivent comporter des renseignements sur les circonstances relatives aux difficultés financières rencontrées par le retraité ou le bénéficiaire. Leur traitement est facilité par la production de pièces justifiant le besoin d'aide financière et les frais correspondants. Les demandes ayant trait à des frais médicaux doivent être accompagnées d'un certificat médical et de reçus attestant le règlement des factures.

Toujours au sujet du fonds de secours, il y a lieu de noter qu'un certain nombre d'associations membres de la FAAFI (dont la liste figure à l'annexe I.A) fournissent également une assistance spéciale.

Ainsi, l'Association des anciens fonctionnaires de la FAO et d'autres anciens fonctionnaires des Nations Unies (FFOA) a créé un « Fonds de secours » pour venir en aide à ses membres; l'Association des anciens fonctionnaires de l'UNESCO (AAFU/AFUS) vient aussi en aide à ceux de ses membres qui se trouvent dans une situation financière difficile, en accordant des prêts sans intérêt ou des dons. Par ailleurs, l'AFICS de New York a créé une fondation philanthropique qui vient en aide à des fonctionnaires internationaux à la retraite, à des conjoints survivants et des personnes à charge.

L'AAFI-AFICS/Genève dispose d'un fonds de solidarité dont l'objectif est de venir en aide financièrement aux anciens fonctionnaires internationaux qui se trouvent dans une situation difficile, qu'ils soient ou non membres de l'Association et qu'ils résident dans la région de Genève ou dans d'autres parties du monde.

La Section des anciens fonctionnaires du BIT gère pour sa part un fonds de solidarité auquel tous les anciens fonctionnaires du Bureau international du Travail peuvent adresser une demande d'assistance, qu'ils soient ou non membres de la Section.

Des renseignements détaillés sur l'assistance au titre du Fonds de secours sont présentés dans la « Note A » aux Statuts et Règlement de la Caisse, qui peut être consultée sur le site Web de cette dernière à l'adresse suivante : <http://www.unjspf.org>.

Les personnes qui ne disposent pas d'une connexion à Internet peuvent obtenir les renseignements pertinents auprès du secrétariat du comité des pensions de l'organisation dont elles ont été fonctionnaires.

Calcul des prestations

Cessation de service

Pour que nous puissions commencer à calculer la pension à laquelle vous avez droit, il faut, qu'au moment de votre cessation de service :

- a) Nous ayons reçu de l'organisation qui vous emploie la(les) notification(s) indiquant la date officielle de la cessation de service, le montant de la rémunération considérée aux fins de la pension, et le montant des cotisations versées depuis la fin de l'année précédente;
- b) Vous nous ayez fait parvenir un formulaire d'instructions de paiement (PENS.E/6 ou PENS.E/7) dûment rempli indiquant le type de prestations que vous avez choisi (lorsque vous avez le choix entre plusieurs options), le compte bancaire sur lequel vous souhaitez que les versements soient effectués, la monnaie de paiement et votre adresse postale.

En règle générale, lorsque le versement initial tarde à être effectué, c'est pour une des raisons suivantes : a) la notification de cessation de service a été envoyée tardivement par l'organisme employeur; b) les instructions de paiement ont été données tardivement; c) des renseignements concernant le participant, y compris sa situation de famille et, le cas échéant, le nombre et l'âge de ses enfants, sont incomplets ou inexacts. Faites donc tout ce que vous pouvez pour que l'organisation qui vous emploie nous envoie au plus tôt les documents concernant la cessation de service, et efforcez-vous de remplir et de nous remettre rapidement votre formulaire d'instructions de paiement.

Livrets thématiques disponibles sur le site Web

Nouveautés – Un livret thématique consacré à la pension de réversion vient de paraître. Il comprend une liste des justificatifs à produire par le conjoint survivant pour pouvoir bénéficier de la pension de réversion.

Mises à jour – Plusieurs livrets thématiques seront mis à jour tout au long de 2010.

Si vous n'avez pas accès au site Web, adressez-vous à votre représentant de la FAAFI ou directement à la Caisse par courrier électronique ou par lettre

Formulaires

Vous trouverez également sur le site Web, à la rubrique « Formulaires », une liste des formulaires utilisés par la Caisse. Les formulaires les plus fréquemment utilisés sont indiqués ci-dessous :

PF.23, PF.23/A, PF.23/B – Modification des instructions de paiement et coordonnées bancaires

PF.23/M – Changement d'adresse postale

PENS.A/2 – Désignation du bénéficiaire d'un versement résiduel

PENS.E/2, E/6, E/7, E/8 – Instructions de paiement

PENS.E/10 – Choix de la double filière

Relevés annuels

Participants actifs : vous pouvez consulter vos relevés annuels sur le site Web; le relevé annuel pour l'année 2009 sera disponible une fois les comptes de la Caisse arrêtés, ce qui devrait être fait d'ici à la mi-mai 2010. Le relevé annuel de 2008 est actuellement disponible. Nous vous encourageons à passer en revue les renseignements qui y sont portés et à nous faire part des erreurs que vous pourriez constater.

Estimations en ligne

Il est possible d'estimer le montant des prestations futures sur le site Web de la Caisse. Avant d'utiliser le système d'estimation, vérifiez que les renseignements dont dispose la Caisse à votre sujet sont exacts.

Autres renseignements importants

D'autres éléments d'information (notamment les Statuts et le Règlement de la Caisse), des formulaires et divers livrets thématiques sont disponibles sur le site Web de la Caisse.

Pensez à vérifier l'exactitude des renseignements concernant la désignation du bénéficiaire d'un versement résiduel (formulaire PENS.A/2) qui devrait être effectué au titre de l'article 38 des Statuts de la Caisse.

Comment communiquer efficacement avec la Caisse?

La Caisse a mis en place des systèmes permettant de gérer la masse importante de communications qu'elle reçoit de près de 180 000 participants actifs, retraités et autres bénéficiaires, qui travaillent et résident dans quelque 190 pays du monde. Elle s'est notamment dotée d'un mécanisme de contrôle de la qualité pour garantir un délai de réponse raisonnable et un traitement diligent des cas où l'intéressé a dû la recontacter.

À cet égard, veuillez noter que, dans le cadre du dispositif de sécurité de l'ONU, le courrier adressé à la Caisse est parfois soumis à un contrôle externe, ce qui peut allonger les délais de réponse.

Toute lettre adressée à la Caisse doit comporter le nom complet et le numéro attribué par la Caisse aux participants et aux retraités. Il est également conseillé de faire figurer ces renseignements dans l'objet des messages électroniques adressés à la Caisse. Cela évitera les erreurs d'aiguillage des demandes de renseignements et de la documentation correspondante au sein du secrétariat.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir appliquer ces recommandations pratiques : cela facilitera l'enregistrement, l'aiguillage et le traitement des demandes.

Communications concernant Haïti

La Caisse a mis en place une ligne directe réservée aux participants touchés par le séisme en Haïti, aux retraités, aux conjoints survivants et aux autres membres de la famille qui ont besoin d'aide pour connaître leurs droits à prestations. Ce numéro est le 1 917 367 4476. Si vous préférez utiliser le courrier électronique, l'adresse à utiliser est unjspf@un.org. Nous vous conseillons d'écrire « Haïti » dans l'objet des messages électroniques afin d'accélérer le traitement de votre demande.

Comment adresser des demandes de renseignements à la Caisse?

Participants

Commencez par consulter le site Web de la Caisse : <http://www.unjspf.org>. C'est une véritable mine de renseignements et vous y trouverez les coordonnées des personnes à contacter.

Si vous ne trouvez pas ce que vous cherchez sur le site :

Les participants actifs qui sont fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies ou de l'un de ses fonds et programmes doivent adresser leurs demandes directement à la Caisse, qui joue le rôle de secrétariat du Comité des pensions.

Les participants qui sont fonctionnaires d'autres organisations affiliées doivent adresser leurs demandes directement au Secrétaire du comité local des pensions de leur organisation. La liste des organisations affiliées figure à l'article 3 des Statuts de la Caisse.

Une liste indiquant l'adresse électronique du comité des pensions du personnel de chacune des 23 organisations affiliées figure à l'annexe II.

Note: Dans tous vos échanges avec la Caisse, nous vous invitons à mentionner votre nom complet ainsi que le numéro que la Caisse vous a attribué.

Comment adresser des demandes de renseignements à la Caisse?

Retraités et autres bénéficiaires

Selon votre lieu de résidence, ce sera le bureau de New York ou celui de Genève qu'il sera le plus commode de contacter. Les systèmes et le fonctionnement de la Caisse étant complètement transparents, c'est la personne compétente qui donnera suite à votre demande quel que soit le bureau contacté.



New York

Par téléphone: 1 (212) 963-6931

Par télécopie: 1(212) 963-3146

Par courrier

électronique: UNJSPF@UN.ORG

En personne*: 37th étage
1 Dag Hammarskjöld Plaza (DHP)
Angle de la 48^e rue et de la 2^e
Avenue

Par courrier postal:

UNJSPF
s/c United Nations
P.O. Box 5036
New York, NY 10017
Etats-Unis d'Amérique

* Si vous comptez vous rendre à la Caisse en personne, veuillez noter que le bureau de New York est ouvert du lundi au vendredi de 9 heures à 17 heures. Il n'est pas nécessaire de prendre

Genève

Par téléphone:: 41 (0) (22) 928 88 00

Par télécopie: 41 (0) (22) 928 90 99

Par courrier

électronique:

UNJSPF.GVA@UNJSPF.ORG

En personne*:
Chemin du Pavillon 2
1218 Grand Saconnex
Switzerland

Par courrier postal:

UNJSPF
c/o Palais des Nations
CH-1211 Geneva 10
Switzerland

* Si vous comptez vous rendre à la Caisse en personne, veuillez noter que le bureau de Genève est ouvert tous les jours (sauf les jeudis) de 8 h 30 à 17 heures. Il est recommandé d'appeler le 41 22 928 88 00 ou d'envoyer un message électronique pour prendre rendez-vous.

Opérations de la Caisse : une progression constante

La Caisse compte 23 organisations affiliées. Au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009, le nombre de participants actifs est passé de 107 000 à plus de 114 000 (soit une augmentation de 7,5 %). Le nombre de prestations périodiques servies pendant cette même période (y compris les pensions d'enfant) est passé de 58 000 à 60 000 (soit une augmentation de 3,2 %).

Les chiffres définitifs pour 2009 seront publiés dans le rapport annuel de fin d'année, qui paraîtra au cours de 2010, lorsque les données des organisations affiliées auront été reçues et que les rapprochements appropriés auront été effectués.

En 2009, le montant annuel des prestations servies par la Caisse a atteint 1 milliard 550 millions de dollars des États-Unis et ces prestations ont été versées dans 15 monnaies différentes à des 190 pays.

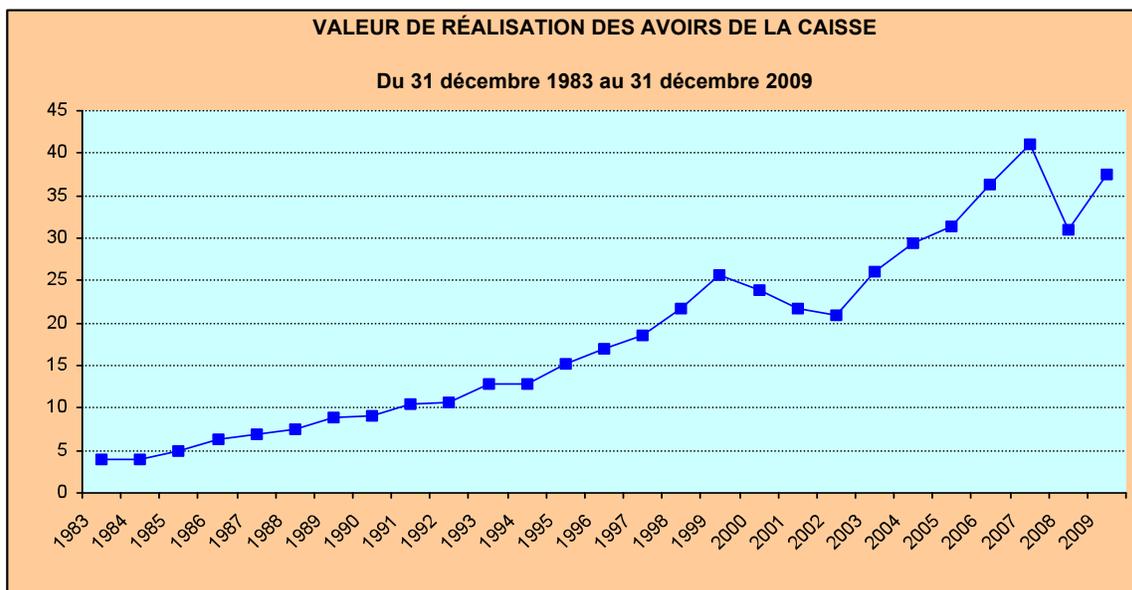
Investissements de la Caisse : la situation en 2009

Le 9 mars 2009 a marqué le nadir de la crise financière mondiale, réduisant les avoirs de la Caisse à 26 milliards 683 millions de dollars. Toutefois, au 31 mars 2009 – date à laquelle ont été arrêtés les rapports que le Représentant du Secrétaire général pour les investissements de la Caisse adresse au Comité mixte – la valeur de réalisation des avoirs de la Caisse s'établissait à 29 milliards de dollars, contre 40,6 milliards de dollars un an auparavant, soit une diminution de 28,5 %. Le rendement total des investissements, calculé compte tenu des dates de valeur des flux de trésorerie pour la même période, a été de -28,3 %, pourcentage qui, ajusté de l'indice des prix à la consommation des États-Unis, représente un rendement réel (c'est-à-dire corrigé de l'inflation) de -28,1 %.

On notera qu'au 31 décembre 2009, la valeur de réalisation des avoirs de la Caisse (avant vérification par les commissaires aux comptes) était passée à 37,5 milliards de dollars, contre 31,3 milliards de dollars à la fin de 2008. La Caisse pratique une gestion active qui lui permet de continuer à obtenir des résultats supérieurs à ceux de son indice de référence à long terme, grâce au choix judicieux des actions et au rééquilibrage des actifs auxquels elle a procédé au printemps 2009. L'augmentation de 2009 représentait un taux de rendement du portefeuille de 20,3 % sur un an, selon les estimations préliminaires. Du 1^{er} juillet 2007 au 31 décembre 2009, le moindre poids et le choix judicieux des actions des sociétés financières ont joué dans un sens favorable. Sur cette période de 30 mois, le portefeuille d'actions de sociétés financières de la Caisse a obtenu des résultats supérieurs de 555 points de base à l'indice financier MSCI ACWI (Morgan Stanley Capital International All Country World Index). Sur 5 ans et 10 ans, la Caisse a continué à faire mieux que l'indice 60/31. Le rendement de la Caisse s'est établi à 5,1 % sur 5 ans, contre 4,2 % pour l'indice de référence 60/31, et à 4,3 % sur 10 ans, contre 3,3 % pour l'indice de référence.

Pour rappel, les variations à court terme de la valeur de marché des avoirs de la Caisse sont le résultat inévitable des fluctuations des marchés financiers et de la valeur du dollar par rapport aux autres monnaies dans lesquelles sont libellés les investissements de la Caisse. Étant donné que les pensions de retraite et les prestations connexes sont garanties par les avoirs de la Caisse, l'objectif à long terme de cette dernière, en matière d'investissements, est d'obtenir un rendement optimal tout en appliquant les critères suivants : sécurité, rentabilité, liquidité et convertibilité. À cet égard, je suis heureux de pouvoir dire que le taux de rendement annuel cumulatif des investissements de la Caisse, pour la période de 49 ans s'achevant le 31 mars 2009, s'établit à 7,9 %, ce qui représente un taux de rendement annuel réel (corrigé de l'évolution de l'IPC des États-Unis) de 3,6 % pour la même période.

On trouvera ci-après un récapitulatif de la valeur du marché des avoirs de la Caisse depuis 1983. Il convient de noter que la valeur au 31 décembre 2009 est encore préliminaire :



Le tableau ci-après montre l'évolution à long terme du taux de rendement :

Taux de rendement annuels composés des investissements sur différentes périodes s'achevant le 31 décembre 2009 (En pourcentage)							
	1 an %	5 ans %	10 ans %	15 ans %	20 ans %	25 ans %	49 ans %
Rendement nominal	20.3	5.1	4.3	7.9	7.8	9.8	8.3
Rendement réel (corrige de l'inflation)	17.1	2.5	1.7	5.3	5.0	6.6	4.0

La gestion des avoirs de la Caisse vise toujours le maintien d'un équilibre entre les risques encourus et les rendements escomptés à moyen et à long terme. Pour que les risques soient moindres et les rendements meilleurs à long terme, la structure du portefeuille de la Caisse est largement diversifiée du point de vue :

- a) de la répartition entre actions, obligations, placements immobiliers et numéraire;
- b) des marchés sur lesquels les fonds sont placés et de leur pondération dans le portefeuille;
- c) du choix des différentes valeurs mobilières.

Au 31 décembre 2009, les avoirs de la Caisse se répartissaient comme suit : actions : 64,2 %; obligations : 30,2 %; placements immobiliers : 3,7 %; placements à court terme : 1,9 %. Ces avoirs étaient placés dans plus de 41 pays (y compris des marchés émergents), auprès d'institutions régionales et internationales et dans des fonds de placement immobiliers. En ce qui concerne la diversification des devises, 44,2 % des placements étaient libellés en dollars des États-Unis et les 55,8 % restants dans 26 autres monnaies; 14,9 % des investissements étaient libellés en euros.

Situation actuarielle de la Caisse

Des évaluations actuarielles sont effectuées tous les deux ans en vue de déterminer, à partir de différentes hypothèses d'ordre économique et démographique, si les avoirs actuels et le montant estimatif des avoirs futurs de la Caisse seront suffisants pour couvrir les obligations actuelles et futures.

L'évaluation ordinaire arrêtée au 31 décembre 2007 a fait apparaître pour la sixième fois consécutive un excédent actuariel, s'établissant à 0,49 % de la masse des rémunérations considérées aux fins de la pension. Compte tenu des résultats de la dernière évaluation actuarielle, le Comité d'actuaire et l'Actuaire-conseil de la Caisse ont estimé que le taux de cotisation actuel de 23,7 % était suffisant pour faire face aux obligations découlant des Statuts de la Caisse. Le Comité mixte a approuvé leur opinion concernant la situation actuarielle de la Caisse l'année dernière.

Une autre analyse effectuée dans le cadre de l'évaluation actuarielle a pour objet de déterminer les ratios de financement. Cette analyse aide le Comité mixte à évaluer la situation financière de la Caisse sur une base actuelle, plutôt qu'en établissant des projections. Les ratios de financement sont calculés en comparant les avoirs actuels de la Caisse avec la valeur des prestations accumulées (engagements) à la date de l'évaluation et sont calculés en se fondant sur l'hypothèse d'une « liquidation complète des avoirs de la Caisse ». Au regard des engagements au 31 décembre 2007, on a constaté que le financement de la Caisse était solidement assuré, avec un ratio de financement de 146,9 %. On trouvera ci-après un récapitulatif des ratios de financement au fil des ans :

RATIOS DE FINANCEMENT POUR LES EVALUATIONS ARRETEES DU 31 DECEMBRE							
1995 – 2007							
	1995	1997	1999	2001	2003	2005	2007
Pensions non ajustées	132	141	180	161	145	140	147
Pensions ajustées	81	88	113	106	95	92	95

Au vu du rendement des investissements de la Caisse en 2009, l'on s'attend à ce que le ratio de financement au 31 décembre 2009 soit moins bon que celui arrêté au 31 décembre 2007. Le financement de la Caisse devrait cependant continuer à être solidement assuré.

L'évaluation actuarielle au 31 décembre 2009 sera achevée cette année et présentée au Comité mixte à sa session annuelle cet été. À sa session annuelle de 2009, le Comité mixte n'a pas changé les méthodes et hypothèses actuarielles à appliquer dans le cadre de l'évaluation. Si vous souhaitez obtenir des renseignements sur l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2009, adressez-vous à la Caisse (unjspf@un.org). Un résumé approfondi des résultats de la nouvelle évaluation actuarielle figurera dans le rapport annuel de cette année.



Dates des principales réunions prévues en 2010

Comité mixte :
15-23 juillet (Londres)

Comité d'audit :
22 et 23 février
16-18 juin
Novembre

Groupe de travail du Comité mixte :
17-19 février
5-7 mai

Comité d'actuares :
9-11 juin

Comité des placements :
8 février
10 mai
14 juillet
8 novembre

Réunions de l'équipe de direction :
19 janvier
13 avril
15 juin
5 octobre

Session annuelle du Comité mixte (2009)

Le Comité mixte a tenu sa cinquante-sixième session annuelle à Vienne, du 13 au 17 juillet 2009. Il s'est principalement penché sur la gestion des investissements et sur les hypothèses économiques et démographiques à incorporer dans l'évaluation actuarielle qui serait arrêtée au 31 décembre 2009.

De plus, comme il est d'usage les années impaires, le Comité mixte a examiné le projet de budget pour l'exercice biennal 2010-2011 et les prévisions budgétaires révisées de l'exercice biennal 2008-2009. L'Assemblée générale a approuvé les dépenses d'administration de la Caisse dans sa résolution A/RES/64/245 du 24 décembre 2009.

Principales questions que le Comité mixte examinera en 2010

Les principales questions inscrites à l'ordre du jour du Comité mixte seront les résultats de l'évaluation actuarielle qui sera arrêtée au 31 décembre 2009 et la gestion des investissements de la Caisse.

Il examinera également les recommandations finales de son groupe de travail sur la structure du régime des pensions qui pourraient avoir une incidence sur les prestations fournies par la Caisse.



Vous serez informé dans la prochaine lettre annuelle de ce qui aura été décidé au sujet de ces différentes questions, ainsi que des questions connexes qui auront été examinées par le Comité mixte, et des décisions que l'Assemblée générale aura prises en 2010.

Amélioration du site Web

Le site Web de la Caisse continue d'évoluer.

Les retraités et autres bénéficiaires peuvent :

- Y obtenir une estimation d'une pension calculée selon la formule de la double filière;
- Vérifier que la Caisse a bien reçu leur déclaration de situation.

Pour accéder à ces nouvelles fonctions, vous devez disposer d'un code d'accès qui vous sera envoyé par lettre (à l'adresse qui figure dans notre base de données) une fois que vous vous serez inscrit sur le site Web de la Caisse.

Les participants actifs constateront que la procédure leur permettant d'estimer les droits à prestations a été améliorée et simplifiée.

Pour accéder à ces nouvelles fonctions, vous devez choisir un mot de passe au moment de l'inscription. Nous vous engageons à consulter le site www.unjspf.org afin d'en savoir plus et de tirer parti des fonctions qui y sont proposées.

Statistiques de fréquentation du site Web de la Caisse pour 2009 (changements par rapport à 2008)

Nombre de visites : 405 000 (+23 %)

Estimations des prestations : 176 000 (+2 %)

Estimations double filière : 7 000 (-28 %)

Relevés annuels consultés : 63 000



Annexe I

A. Fédération des associations d'anciens fonctionnaires internationaux (FAAFI)

La FAAFI représente et protège les intérêts des retraités et des autres bénéficiaires auprès du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et de son comité permanent.

Les retraités et autres bénéficiaires qui ont des questions à poser au sujet de leur pension et ont besoin de conseils peuvent s'adresser à la Fédération, aux membres de son secrétariat et aux associations qui en sont membres (énumérées ci-après). Les retraités et autres bénéficiaires qui résident dans un pays ou une région où il n'existe pas d'association d'anciens fonctionnaires internationaux peuvent s'enquérir auprès du secrétariat de la FAAFI des autres possibilités d'adhésion et solliciter son aide en ce qui concerne la procédure à suivre pour créer une association d'anciens fonctionnaires internationaux dans leur pays de résidence.

Vous trouverez des renseignements détaillés sur les moyens de contacter la Fédération et les associations membres sur le site Web de la FAAFI, à l'adresse suivante:

<http://afics.unog.ch/fafics.htm>

Secrétariat de la FAAFI

Président :

Andrés Castellanos del Corral
c/o AFICS-(NY)
Room DC-1-580, United Nations
NEW YORK NY 10017
ÉTATS-UNIS

Téléphone (bureau) : +1 212 963 81 30
castellanosa@un.org

Adresse personnelle du Président :
35-63 79th Street, Apt. 3F
JACKSON HEIGHTS, NY 11372
ÉTATS-UNIS

Téléphone (privé) : +1 718 424 2639

Secrétariat :

Bureau A.265, Palais des Nations
CH-1211 GENÈVE 10
SUISSE

Téléphone : +41 22 917 22 25
Télécopie : +41 22 917 06 81
fafics@unog.ch

Secrétaire :

Anders Tholle
Bureau A.265, Palais des Nations
CH-1211 GENÈVE 10
SUISSE

Téléphone (bureau) : +41 22 917 22 25
Téléphone (privé) : +41 21 961 97 02
atholle@unog.ch et
tholle@cytanet.com.cy

Secrétaire adjointe :

Lydia G. Ontal
Room DC-1-580, United Nations
NEW YORK NY 10017
ÉTATS-UNIS

Téléphone : +1 212 963 81 30
ontall@un.org

Trésorier :

Juan Mateu
Bureau A.265 Palais des Nations
CH-1211 GENÈVE 10
SUISSE

Téléphone (bureau) : +41 22 917 22 23
Téléphone (privé) : +33 450 953 107
fafics@unog.ch
juanmateu@aol.com

Vice-Présidents :

Roger Eggleston Genève (Suisse)	roger.eggleston@wanadoo.fr Téléphone : +33 450 406 343
S. A. Janakiram Bangalore (Inde)	sajanakiram@yahoo.com Téléphone : +91 80 2331 7747 Télécopie : +91 80 2331 7748
Mary Johnson Edgecliff, NSW (Australie)	mary1945@ozemail.com.au Téléphone : +61 2 93 62 52 12 Skype : marycatherinejohnson
Oscar Larghi Buenos Aires (Argentine)	oplarghi@fibertel.com.ar ou oplarghi@gmail.com Téléphone : +54 11 4443 6980 Portable : +54 4052 9707
Alan Prien Rome (Italie)	g.prien@gmail.com Téléphone : +39 06 581 0550 Télécopie : +39 06 545 93212 Portable : +39 33 862 27236 Skype : gyongyver.prien
Gerhard Schramek Vienne (Autriche)	g.schramek@aon.at Téléphone : +43 1 2600 26116
Tedla Teshome Addis-Abeba (Éthiopie)	yifat123@yahoo.com Téléphone : +251 11 465 5708 Portable : +251 911 204 236

Associations membres de la FAAFI

ARGENTINE

Asociación de Ex-
Funcionarios
de las Naciones Unidas
de Argentina (AFICS-
Argentina)
c/o OPS/OMS
M.T. de Alvear 684, 3° Piso
AR - C1058AAH
BUENOS AIRES

Téléphone : [54](11) 4319
4200
Télécopie : [54](11) 4319
4201
Afics.argentina@gmail.com

AUTRICHE

Association of Retired
International Civil Servants
in Austria (ARICSA-
Vienna)
Vienna International Centre
Room C-0262
P.O. Box 100
AT- 1400 VIENNE

Téléphone : [43] (1) 2600
26116
aricsa@iaea.org

BOLIVIE

Asociación Boliviana de
Ex Funcionarios de las
Naciones Unidas (AFICS-
Bolivia)
Casilla 972
La Paz

Téléphone : [591-2] 279
3123
huasihuasi@yahoo.es

AUSTRALIE

Australian Association of
Former
International Civil Servants
(AAFICS-Australia)
c/o Mary C. Johnson
5/4 New McLean Street
AU - EDGECLIFF, NSW 2027

Téléphone : [61] (02) 9362
5212
mary1945@ozemail.com.au

BANGLADESH

Association of Former United
Nations Staff of Bangladesh
(AFUNSOB-Bangladesh)
88 Senpara Parbata
Mirpur-10
DHAKA-1216

Téléphone : +880 2 882 8598
Portable : + 880 1711
566 689
ahmedh9@yahoo.com
afunsob@gmail.com

BRÉSIL

Associação de Antigos
Funcionários Internacionais no
Brasil (AAFIB-Brazil)
Centro de Informações da ONU
Palácio Itamaraty
Av. Marechal Floriano 196
BR – 20080-002
RIO DE JANEIRO RJ

Téléphone : [55] (21) 2511
2168
Télécopie : [55] (21) 2428
6704
carlosagoulart@ig.com.br

BURKINA FASO

Association des anciens
fonctionnaires des Nations
Unies
au Burkina Faso (AAFNU-
BF)
s/c UNIC Ouagadougou
01 BP 135
OUAGADOUGOU 01

Téléphone : [226] 50 30 66
90
aafnubf@yahoo.fr

CANADA

Association canadienne
des anciens fonctionnaires
internationaux
(CAFICS/ACAFI-
Montréal)
s/c OACI
999, rue de l'Université
CA - MONTRÉAL,
Québec H3C 5H7

Téléphone : [1] (514) 954
8219, poste 7064
acafi.cafics@icao.int

COLOMBIE

Asociación de Pensionados
de Naciones Unidas en
Colombia (ASOPENUC-
Colombia)
Apartado Aéreo 90423
Avenida 82 No. 10-62,
Tercer Piso,
c/o Oficina Coordinador
Residente de las NN.UU.-
UNDP
BOGOTA, D.C.

Téléphone : [57] (1) 695
4189
Télécopie : [57] (1) 624
1543
asopenuc@hotmail.com

COSTA RICA

Asociación Costarricense
de ex Funcionarios de
Naciones Unidas
(ACEFUN)
c/o oficina PNUD
Apartado postal 4540-1000
San José

Téléphone : 506 296 1544
Télécopie : 506 296 1545
jorjul@racsa.co.cr

ÉGYPTE

Association of Former
International Civil Servants
(AFICS Egypt)
c/o ILO Office
9 Taha Hussein Street
Zamalek
LE CAIRE

Téléphone : [202] 2399
9339
Télécopie : [202] 2736 0889
aficsegypt@yahoo.com
Ligne directe tous les jours
de 10 heures à 14 heures :
[202] 2399 9329

**ÉTATS-UNIS
D'AMÉRIQUE**

Association of Former
International Civil Servants
(New York)
(AFICS (NY))
Room DC1-0580
United Nations
NEW YORK, NY 10017

Téléphone : [1] (212) 963
2943
Télécopie : [1] (212) 963
5702
afics@un.org
www.un.org/other/afics

CAMEROUN

(Membre associé de la FAAFI)
Association of Retired
International
Civil Servants in Cameroon
(ARICSCAM)
GRA-Bota, P.O. Box 140
LIMBE, S. W. Province

Téléphone/télécopie :
+237 3333 3161/2269
Portable :
+237 7750 2895/2896
aricscam@yahoo.com

CHILI

Asociación de Ex-Funcionarios
de Naciones Unidas en Chile
(AFICS-Santiago)
Edificio Naciones Unidas,
Office 1S-1
Avenida Dag Hammarskjold
3477
Casilla 179 D
SANTIAGO DE CHILE

Téléphone : [56] (2) 210 22
82
[56] (2) 471 22
82
Télécopie : [56] (2) 208 02
52
afics2@cepal.org
afics@eclac.cl
asociacion.jubilados@cepal.org

CONGO

Association congolaise des
anciens fonctionnaires des
Nations Unies (ACAFNU-
Congo)
s/c du PNUD
B.P. 465
CG-BRAZZAVILLE

Téléphone : [242] 81 03 88
[242] 81 16 79
Télécopie : [242] 761 466
471
acafnu_president@yahoo.fr

CUBA

Asociación de Ex Funcionarios
de las Naciones Unidas en Cuba
(AEFNUC-Cuba)
c/o UNDP
Calle 18, No. 110
Miramar
La Habana APDO 4138

Téléphone (via PNUD) :
537 204 1512 ou 537 204
1513
Télécopie (via PNUD) :
537 204 1516
registry.cu@undp.org
aefnuc.cub@undp.org

ÉQUATEUR

Asociación Ecuatoriana de Ex
Funcionarios del Sistema de
Naciones Unidas (AEFSNU-
AFICS-Ecuador)
Reina Victoria 1539 y Av.
Colón
Edificio Banco Guyaquil
10° piso, oficina 1004-B
Quito

Téléphone : 593 2 223 7118,
ou 593 2 223 4488,
ou 593 2 223 5765
ccea@impsat.net.ec

ÉTHIOPIE

Association of Former
International Civil Servants
(AFICS-Addis Ababa)
c/o Economic Commission for
Africa
P.O. Box 3001
ADDIS-ABEBA

Téléphone : 251 11 544 3270
Télécopie : 251 11 552 1640
tteshome@uneca.org

**FÉDÉRATION DE
RUSSIE**

Association of Former
International Civil Servants
(AFICS-Moscow)
c/o UNDP- Moscow
(for AFICS-Moscow)
9, Leontyevsky Lane
RU-103009 MOSCOU

Téléphone : [7] (495) 787
2186
Télécopie : [7] (495) 787
2101
Prière d'envoyer tout
message électronique à
l'adresse
aficsmoscow@undp.ru
en indiquant « for AFICS »
au début du message.

GRÈCE

Adresse officielle :
Association of Personnel of
the United Nations
(APUNG-Greece)
Solomou 25
ATHENS 10682
Adresse à utiliser de
préférence :
Présidente : M^{me} Helen
Argalias
5, Kastriassianaki St.
Athens GR-11524

Téléphone : [30] 210 692
7658
Télécopie : [30] 211 220
4121
helenargalias@netone.gr

INDE – (New Delhi)

United Nations Pensioners'
Association (UNPA-New
Delhi)
c/o M. Jagdish Aggarwal
D-96, Naraina Vihar
NEW DELHI 110 028

Téléphone : [91] (11) 2579-
8357 et [91] (11) 4141-5446
Portable : [91] 98 1057 7971
jpndh@yahoo.com

ISRAËL

Israeli Association of
Former International Civil
Servants (IAFICS-Israel)
c/o M. Michael Suess
P.O. Box 7572
I-52175 RAMAT GAN

Téléphone/télécopie :
972 3 674 7632
iafics@gmail.com

ITALIE – (Turin)

Former Officials
Association (FOA-Turin)
International Training
Centre of the ILO
Viale Maestri del Lavoro
10
IT - 10127 TORINO

Téléphone : [39] (11) 693
6057
Télécopie : [39] (11) 693
6640
foa@itcilo.org

FRANCE

Association des anciens
fonctionnaires de l'UNESCO
(AAFU/AFUS-Paris)
UNESCO, Bureau 7B3.07
1 rue Miollis
75732 PARIS Cedex 15

Téléphone : 33 145 68 46 55,
ou 33 145 68 46 53,
ou 33 145 68 46 50
Télécopie : 33 145 68 57 79
afus@unesco.org

INDE – (Bangalore)

Association of Former United
Nations Personnel in and of
India (AFUNPI-Bangalore)
P.O. Box 5569
BANGALORE

Téléphone : [91] (80)
2331.7747
Télécopie : [91] (80)
2331.7748
afunpi@hotmail.com
sajanakiram@yahoo.com

INDONÉSIE

Association of Former United
Nations Personnel and Retirees
(AFUNPR-Indonesia)
c/o UNDP Office
Menara Thamrin, 7th Floor
Jalan MH Thamrin Kav.3
P.O. Box 2338
JAKARTA PUSAT 10250

Téléphone : [62] (21) 314
1308, poste 720
Télécopie : [62] (21) 314
5251
un.pension.id@undp.org

ITALIE – (Rome)

Former FAO and other UN
Staff Association (FFOA-
Rome)
c/o FAO
Viale delle Terme de Caracalla
IT - 00100 ROMA

Téléphone : [39] (06) 5705
4862
[39] (06) 5705
5916
[39] (06) 5705
5623
Télécopie : [39] (06) 5705
3152
ffoa@fao.org

KENYA

Association of Former
International Civil Servants
(AFICS-Kenya)
P.O. Box 47074
Nairobi 00200

Téléphone : 254 20 762 12
34
anastasia.gianopulos@unon.org
rg
Prière de mettre le Président
(wkaniaru@kaniaruadvocates.co.ke) en copie des messages
envoyés à l'adresse ci-dessus.

LIBAN

Association of Former
International Civil Servants
(AFICS-Beirut)
c/o UNDP, UN House
Riad El Solh Square
P.O. Box 11-8575
LB – BEIRUT

Téléphone : [961] 1 978 057
Télécopie : [961] 1 981 510
aficsa@un.org

MEXIQUE

Asociación de Ex
Funcionarios de las
Naciones Unidas en México
(AFPNU-Mexico)
Presidente Masaryk 29 –
2nd floor
Apartado Postal 6-718
MEXICO D.F. 11570

Téléphone : [52 55] 5263
9641
(heures d'ouverture : le
mardi
de 11 h 30 à 13 h 30)
Télécopie : [52 55] 5531
1151
afpnu.mexico@cepal.org
jl.garnica.afpnu@hotmail.com

NOUVELLE-ZÉLANDE

N.Z. Association of Former
U.N. Officials (AFUNO-
New Zealand)
c/o Dr Rex Billington
162 Cliff View Drive
Green Bay
AUCKLAND

Téléphone : [64] (9) 826
3489
rex.billington@clear.net.nz

PARAGUAY

Asociación Paraguaya de
Ex Funcionarios de
Organismos de Naciones
Unidas
(APEFONU/AFICS-
Paraguay)
UN Building Basement
Naciones Unidas
Saravi esq. Av. Mariscal
López Edificio
ASUNCIÓN

Téléphone : [595] (21)
611 980, poste 141
Télécopie : [595] (21) 611
981
apecfonu.py@undp.org
afics.py@undp.org

PÉROU

Asociación de
ExFuncionarios de las
Naciones Unidas en el Peru
(AEFNUP)
c/o F. Alfonso Chan
Av. Aurelio Miro Quesada
178
Dpto 1002, San Isidro
LIMA 27

Téléphone : [51] 1 421 93
33
alfonso.chan@yahoo.com

MALI

Association malienne des
anciens fonctionnaires
internationaux des Nations
Unies (AMAFINU-Mali)
s/c PNUD
B.P. 120 - Badalabougou Est
BAMAKO

Téléphone : [223] 224 380
Télécopie : [223] 226 298
Prière d'envoyer tout
message électronique à
l'adresse
registry.ml@undp.org,
aminataboudy@hotmail.com,
en indiquant « À l'attention
du Président de
l'AMAFINU » au début du
message

MYANMAR

Informal Group of Former
Internacional Civil Servants in
Myanmar
(IGFICS-Myanmar)
No. 6, Natmauk Road, Tamwe
Township
YANGON 11211,
Union of Myanmar

Téléphone : UNDP 95 1 542
911
Télécopie : UNDP 95 1 545
634
Prière d'envoyer tout
message électronique à
l'adresse
registry.mm@undp.org, en
indiquant : « Kindly pass this
to U Hla Min, Focal Point for
IGFICS-Myanmar » au début
du message.

PAKISTAN

Association of UN Pensioners
in Pakistan (AUNPP)
c/o UNDP, H. No.12, St. No. 17
Sector F 7/2
ISLAMABAD

Téléphone (bureau) :
(92 51) 8355600
Portable : Président :
(92 51) 345 5104716,
Secrétaire général :
(92 51) 333 5602350
Télécopie :
+[92] 51 2655014 ou
2655015
m.mateenuddin@gmail.com
ou shams1947@yahoo.com

PAYS-BAS

Association of Former
International Civil Servants
(AFICS-Netherlands)
Secrétariat :
Toon Vissers
St. Willibordstraat 16
NL-6001 CA, WEERT
* Les correspondants de
l'AFICS-NL peuvent envoyer
des messages électroniques au
secrétariat ou à l'une des
adresses indiquées ci-contre.

Téléphone : [31] 495 15 21
Information@afics.nl
anton.kruidrink@hotmail.com
a.h.j.vissers@kpnplanet.nl

PHILIPPINES

Association of Former
International Civil Servants
(AFICS-Philippines)
c/o UNDP, 30th Floor, RCBC
Plaza, Sen. Gil Puyat Cor.
Ayala Avenue
MAKATA CITY

Portable : +63 91781/97106
Télécopie : +63 2 531 7266

Focal Point:
Medy_kapunan@yahoo.com

**RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE
DU CONGO**

Association des retraités
des Nations Unies au
Congo
s/c PNUD (ARNUC-
Congo-Kinshasa)
B.P. 7248
KINSHASA/GOMBE

Téléphone : [243] 99 99 49
134
arnuc@yahoo.fr

SRI LANKA

Association of Former
International Civil Servants
(AFICS – Sri Lanka)
c/o M. R. S. Seneviratne
8/1, Charles Drive
COLOMBO 00300

Téléphone : [9411] 2467763
rssenev@gmail.com

TANZANIE

United Nations Pensioners'
Association of Tanzania
(UNAPATA-Tanzania)
P.O. Box 9182
DAR ES SALAAM

Téléphone : [255] 22 266
80000
Télécopie (PNUD) :
[255] 22 266 87 49
Présidence :
dorah45@hotmail.com

URUGUAY

Asociación de Ex-
Funcionarios de las
Naciones Unidas en
Uruguay (AFICS Uruguay)
c/o UNDP
Javier Barrios Amorín 870
P.3
Casilla de Correo 1207 -
Correo Central
11200 MONTEVIDEO

Téléphone : [598] (2) 412
3357
ou [598] (2) 412 3359
Télécopie : [598] (2) 412
3360
aficsuruguay@adinet.com.uy

ROYAUME-UNI*

British Association of Former
United Nations Civil Servants
(BAFUNCS)
c/o 4 Pemberton Place
Carrick Gate
Esher
SURREY KT10 9HU

bafuncs@globalnet.co.uk
Président :
Téléphone : [44] 0 1367 718
480

SUISSE

Association des anciens
fonctionnaires internationaux /
Association of Former
International Civil Servants
(AAFI-AFICS-Genève)
Bureau C.544-1
Palais des Nations
1211 GENÈVE 10

Téléphone : [41] (22) 917
3330
Président : [41] (22) 917
2626
Télécopie : [41] (22) 917
0075
aafi-afics@unog.ch
www.unog.ch/afics/afics.htm

THAÏLANDE

Association of Former
International Civil Servants
(AFICS-Thailand)
Ground Floor UNCC
United Nations Building
BANGKOK 10200

Téléphone : [66] (2) 2881890
Portable : [66] (81) 3710241
Télécopie : [66] (2) 2881088
escap_un_retirees.unescap@un.org

* Le Fonds de prévoyance de la BAFUNCS est ouvert à tous les anciens fonctionnaires de l'ONU et des autres organisations du système des Nations Unies (ainsi qu'à leurs conjoints, veufs ou veuves, et autres personnes à charge) qui résident actuellement au Royaume-Uni, qu'ils perçoivent ou non une pension des Nations Unies et qu'ils soient ou non membres de l'Association. Le Conseil d'administration du Fonds examine tous les cas d'embarras financier ou de frais imprévus causant des difficultés particulières, et peut accorder des dons en espèces ou des prêts à court terme sans intérêt. Il ne peut être fait appel au Fonds pour le paiement des cotisations d'adhésion. Le Conseil d'administration doit pouvoir contrôler la validité d'une demande et le demandeur sera éventuellement mis en contact avec un membre de la BAFUNCS chargé de procéder à cette vérification. La confidentialité est scrupuleusement respectée dans le traitement des dossiers. Les demandes d'assistance ou de renseignements doivent être adressées à :

The Clerk/Treasurer
 BAFUNCS Benevolent Fund
 41 Riverine, Grosvenor Drive
 Maidenhead, Berks SL6 8PF
 Royaume-Uni

B. Autres associations non affiliées à la FAAFI

Tous les autres groupes ou associations, qu'ils soient ou non affiliés à la FAAFI, peuvent bénéficier du plein appui de cette dernière et lui soumettre tout problème rencontré, individuellement ou collectivement, par leurs membres. La Fédération leur sera reconnaissante de présenter ces problèmes de manière circonstanciée, en vue de faciliter la recherche d'une solution.

Toutes les associations intéressées sont invitées à demander leur affiliation à la FAAFI.

<p>BÉLARUS United Nations Assistance Association of Belarus (UNAAB-Minsk) Président : Vladimir E. Sobolev 69152 Kolasa str. MINSK CITY 220113</p> <p>Téléphone : +375 172 03 26 90 sobolev@cci.by</p>	<p>BÉNIN Future AFICS au Bénin Contact : M^{me} Jeanne Azalin s/c PNUD 01 BP 506 Cotonou</p> <p>Téléphone : 229 90 92 19 57 et 229 97 58 37 59 Jazanlin@yahoo.fr</p>
<p>ESPAGNE Future association en Espagne Contact : M. Armando Duque González</p> <p>Téléphone : 34 639 104 977 aduqueg@hotmail.com</p>	<p>GHANA Ghana Association of Former International Civil Servants (GAFICS) Président : M. Emmanuel Benti-Owusu c/o UNDP P.O. Box GP 1423 Accra</p> <p>Téléphone : 233 244 28 00 12 Portable : 233 21 77 68 92 mggbowusu@hotmail.com info@gafics.org cc : abakah@unfpa.org</p>
<p>LAHORE (PAKISTAN) Pakistan Association of Former International Civil Servants (PAFICS-Lahore) Président : M. Abdul Aziz 155-N. Model Town Ext. Lahore</p> <p>Téléphone : 92 42 516 56 32</p>	<p>MALAISIE Future AFICS en Malaisie Contact : Mimi Kong</p> <p>Kongmei2@gmail.com</p>

<p>MAURICE Association of Former International Civil Servants (AFICS-M) Téléphone : 230 423 Contact : D^r Michael Atchia 4500 Melrose, Montagne mklatchia@intnet.mu Blanche</p>	<p>NIGÉRIA Prière d'envoyer les messages Association of Former électroniques à Adesola U.N. Oluwatomini au bureau de Civil Servants in Nigeria l'UNICEF à Lagos (AFUNCSIN) (aoluwatomini@unicef.org), c/o Isaiah Fabeyo en indiquant qu'ils sont à Secrétaire général l'attention du Secrétaire via UNICEF B-Field général de l'AFUNCSIN. Office 14-B Lugard Avenue, Ikoyi, Lagos</p>
<p>PORTUGAL Association portugaise d'anciens fonctionnaires internationaux (APAFI) Contacts : M^{me} Joana Téléphone (bureau de Gomes/ l'OIT à Lisbonne) : +351 M. Castro de Almeida 21 317 34 40 c/o Escritório de OIT em gomes@ilo.org Portugal ccaastroalmeida@netcabo Rua Viriato, n^o7, 7^e .pt Lisboa</p>	<p>SÉNÉGAL Association sénégalaise des anciens fonctionnaires internationaux (ASAFI) Président : M. Alioune Téléphone : +221 33 824 74 Mbodji Dione 83 s/c PNUD Téléphone/télécopie : Immeuble Fayçal +221 33 820 54 46 19, rue Parchappe à msock@sentoo.cn Dakar cheikh166@hotmail.com BP 154 Dakar</p>
<p>SOMALIE Téléphone (PNUD) : Somali UN Pensioners 252 1 215 375 Association (SUNPA) Télécopie (PNUD) : c/o UNDP 252 1 216 111 Mogadishu lammanes@hotmail.com</p>	<p>UKRAINE Association of Former International Civil Servants in Ukraine (AFICS-Kiev) Président : Aleksey E. Kostomarov Téléphone : +380 (0)44 569 36B, Schersa Street, Apt. 1726 127 slava_1931@km.ru KIEV 01133</p>
<p>ZAMBIE Zambia Association of UN Former International Civil Servants (ZAUNFICS) c/o UNDP Téléphone : +260 9 77 79 P.O. Box 31966 43 18 LUSAKA 10101 pharaohkalapa@yahoo.com Contact : M. Pharaoh H. om Kalapa</p>	

Îles du Pacifique

La FAAFI invite les retraités et autres bénéficiaires qui vivent dans les îles du Pacifique à fonder une association de retraités par l'intermédiaire de laquelle ils pourront communiquer avec la Caisse et la Fédération sur des questions touchant les pensions et sur d'autres questions. Les personnes qui souhaiteraient en savoir plus sur ce type d'associations peuvent s'adresser à la vice-présidente de la FAAFI, Mary Johnson, en Australie, soit par courrier électronique (mary1945@ozemail.com.au) soit par téléphone (+61 2 93 62 52 12).

C. Autres sources d'assistance

Certaines entités autres que les associations affiliées à la FAAFI se trouvent dans des endroits plus aisément accessibles et sont parfois en mesure de fournir une aide particulière aux anciens fonctionnaires de certaines organisations (ainsi qu'à leurs conjoints, veufs ou veuves, et autres personnes à charge). La FAAFI et/ou l'organisation qui vous employait pourront éventuellement vous aiguiller à cet égard. Les bénéficiaires qui résident dans la région de Genève étant de plus en plus nombreux, il convient de noter qu'outre l'Association des anciens fonctionnaires internationaux (AAFI-AFICS), qui est affiliée à la FAAFI et représente les anciens fonctionnaires de toutes les organisations du système des Nations Unies, des associations affiliées ou non, constituées par des retraités d'organisations ayant leur siège à Genève (CCI, GATT/OMC, OIT, OMM, OMS et UIT) fournissent une assistance.

<p>Association des anciens fonctionnaires de l'OMS (AFSM-WHO) Bureau 4141 Siège de l'OMS Avenue Appia 20 CH-1211 Genève 27</p>	<p>Téléphone : +41 (0) 22 791 31 03/31 92 Télécopie : +41 (0) 22 791 31 11 (à l'attention de l'AFSM) aoms@who.int</p>	<p>Section des anciens responsables du syndicat du BIT Bureau 6-8 Siège de l'OIT Route des Morillons 4 CH-1211 Genève 22</p>	<p>Téléphone : +41 (0) 22 799 64 23 Télécopie : +41 (0) 22 798 86 85 anciens@ilo.org</p>
<p>Association des anciens fonctionnaires de l'UIT Bureau V-23 Union internationale des télécommunications Palais des Nations CH-1211 Genève 20</p>	<p>Téléphone : +41 (0) 22 730 55 84 retraites@itu.int</p>	<p>Association des anciens fonctionnaires du GATT et de l'Organisation mondiale du commerce s/c Ian Bates, bureau 3065 Organisation mondiale du commerce Centre William Rappard Rue de Lausanne 154 CH-1211 Genève 21</p>	<p>Téléphone : +41 (0) 22 739 51 11</p>
<p>Association des anciens fonctionnaires du CCI (AFIS-AAFC) s/c Centre international du commerce (CCI) Palais des Nations CH-1211 Genève 10</p>	<p>(Président) Téléphone/télécopie : +41 (0) 21 824 30 34 Portable : +41 (0) 78 752 90 02 olof.karsegard@bluewin.ch</p>	<p>Association des anciens fonctionnaires de l'OMM (Amicale) s/c Association du personnel de l'OMM, Bureau 1J95 Organisation météorologique mondiale Case postale 2300 CH-1211 Genève 2</p>	<p>Téléphone : +41 (0) 22 730 80 56 (par l'intermédiaire de l'Association du personnel) amicale@wmo.int</p>

En outre, il a été créé une Association des anciens fonctionnaires de l'OMS en Asie du Sud-Est, qui défend les intérêts de ses membres et les tient informés des faits nouveaux qui sont susceptibles de les intéresser où qu'ils surviennent dans le monde. Elle est ouverte à tous les anciens fonctionnaires de l'OMS et conjoints survivants de ces anciens fonctionnaires installés dans les pays que l'OMS inclut dans la région de l'Asie du Sud-Est, à savoir, actuellement, les 11 pays suivants : Bangladesh, Bhoutan, Inde, Indonésie, Maldives, Myanmar, Népal, République populaire démocratique de Corée, Sri Lanka, Thaïlande et Timor-Leste. Les coordonnées de l'Association sont les suivantes.

<p>Association of Former WHO Staff in South-East Asia Region WHO South-East Asia Regional Office Indraprastha Estate New Delhi-110002 Inde</p>	<p>Téléphone : (91 11) 23370804 Télécopie : (91 11) 23379395 exstaffwho@yahoo.com afsm@searo.who.int</p>
--	--

Une assistance peut également être obtenue auprès de la Caisse de versements spéciaux, qui a été créée par le Conseil d'administration du BIT. Ces versements n'entraînent aucune obligation contractuelle de la part du BIT. Pour toute demande d'information, prière de s'adresser à :

Section des retraités du BIT
(Division des ressources humaines)

Téléphone : (41 22) 799 74 93
Télécopie : (41 22) 799 85 71
Courrier électronique : pension@ilo.org

Annexe II

Adresse électronique du comité des pensions du personnel de chacune des 23 organisations affiliées à la Caisse

Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)	M ^{me} R. Sabat	r.sabat@iaea.org
Autorité internationale des fonds marins	M ^{me} Nkechi Onyedim	nonyedim@isa.org.jm
Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM)	M. B. Pisani	bp@iccrom.org
Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie (CIGGB)	M ^{me} F. Misiti	misiti@icgeb.org
Cour pénale internationale (CPI)	M. E. Gouws	etienne.gouws@icc-cpi.int
Fonds international pour le développement agricole (FIDA)	M ^{me} M. J. Sagayadan-Sisto	j.sisto@ifad.org
Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)	M ^{me} I. Rusedski	irusedski@icao.int
Organisation des Nations Unies	M. B. Cochemé	unjspf@un.org
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et Programme alimentaire mondial (PAM) (participants internationaux et participants du siège)	M. N. Gangi	nabil.gangi@fao.org
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)	M ^{me} P. Nenonen	p.nenonen@unido.org
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)	M. M. Ghelaw	m.ghelaw@unesco.org
Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP)	M. N. van Opstal	hq@eppo.fr
Organisation internationale du Travail (OIT)	M ^{me} C. McGarry	pension@ilo.org
Organisation internationale pour les migrations (OIM)	M. J. Finn	jfynn@iom.int
Organisation maritime internationale (OMI)	M. A. Nathoo	anathoo@imo.org
Organisation météorologique mondiale (OMM)	M ^{me} P. Geddes	pgeddes@wmo.int
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)	M ^{me} T. Dayer	therese.dayer@wipo.int
Organisation mondiale de la Santé (OMS)	M ^{me} B. Sperandio de Llull	sperandiob@who.int
Organisation mondiale du tourisme (OMT)	M ^{me} C. Molina	cmolina@unwto.org
Tribunal international du droit de la mer	M ^{me} F. Ndungu	suarez@itlos.org
Tribunal spécial pour le Liban	M ^{me} M. Kashou	kashou@un.org
Union internationale des télécommunications (UIT)	M ^{me} M. Wilson	marianne.wilson@itu.int
Union interparlementaire (UIP)	M. J. Piper	yb@mail.ipu.org